

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le lundi 7 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 19

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marine - COURT Sylvie – DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents :

Pouvoirs de : Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à Mme PORTEVIN Christine
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Vie associative – Boule Lyonnaise : Convention de mise à disposition

N°20250407-18

Rapporteur : M. Selim GRANGAUD

Annexe : Projet de convention

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre est propriétaire d'un terrain et d'un bâtiment annexe au centre bourg, sis rue Torre Pellice, jardin de la plantation, cadastré sous les n°125 de la section AA d'une surface d'environ de 700 m².

Ce terrain est utilisé depuis de longues années par l'association de la boule lyonnaise « Boule amicale de Guillestre ».

La convention de mise à disposition est arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an, sans reconduction automatique et avec une occupation à titre gracieux.

Monsieur le conseiller municipal ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la demande de l'association « La Boule amicale de Guillestre » pour utiliser ce terrain pour pratiquer la boule lyonnaise ;

VU l'avis du bureau en date du 31 mars 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition gracieuse à l'association « La Boule amicale » pour une durée d'un an, à partir du 1^{er} avril 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2025

Publié le : 10 avril 2025

